Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260226-CM2026007-DE

Conseil municipal du jeudi 12 février 2026

INFORMATION

CM2026-007 Compte-rendu de la délégation générale du Conseil municipal au maire

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 février, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjointe ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Céline KERANGUEVEN ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Sylvie RAVAILLEAU ; Gwenaël KERJEAN ; Jérôme JACOPIN ; Catherine DENIEL ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Philippe ÉGELÉ, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nelly GALAIS

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 3 février 2026.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260226-CM2026007-DE

CM2026-007 Compte-rendu de la délégation générale du Conseil municipal au maire

Madame Isabelle NEDELEC donne lecture de l'information :

Le Conseil municipal est informé des décisions et des arrêtés pris dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au maire (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – délibération n°2022-51 du 7 juillet 2022) à savoir :

Numéro décision	Intitulé	Date
2026-01	Marché de travaux pour la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur – Passation d'un avenant n°3 au marché public conclu avec la société LE BIHAN pour le lot n°6 (Chauffage - Ventilation). Montant initial du marché : 298 439,46 € HT Pour mémoire - Montant de l'avenant n°1 : 1 440,00 € HT Montant du marché après avenant n°1 : 299 879,46 € HT Pour mémoire - Montant de l'avenant n°2 : 1 259,20 € HT Montant du marché après avenant n°2 : 301 138,66 € HT Montant de l'avenant n°3 : - 4 998,50 € HT Montant du marché après avenant n°3 : 296 140,16 € HT Désignation des prestations retirées du marché : désembouage des réseaux de l'école	14/01/2026

* * *

La commission plénière du jeudi 05 février 2026 a pris connaissance du dossier.

Le **Conseil municipal a été informé** des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au maire.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

MAIRIE DE GUILERS 29820 FINISTÈRE

La secrétaire de séance,
Nelly GALAIS

MAIRIE DE GUILERS 29820 FINISTÈRE